

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le **lundi 25 février 2019 à 19h30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

6080, boulevard Laurier  
Lot 1 889 817

Dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal :

- La réduction de la marge avant secondaire à 5,88 mètres au lieu d'un minimum de 12,50 mètres;
- la réduction de la marge arrière à 6,83 mètres au lieu d'un minimum de 10 mètres.

112, rue du Relais  
Lot 2 888 128

Pour un projet d'agrandissement visant l'ajout d'un second garage attaché à la résidence actuelle :

- La réduction de la marge latérale droite du bâtiment principal à 1,20 mètre au lieu d'un minimum de 1,5 et 2 mètres.

Avenue de la Croisée  
Lot 6 150 454

Dans le but de permettre la construction d'un immeuble résidentiel :

- L'augmentation de l'empiètement dans les cours d'une construction souterraine à 45 mètres au lieu d'un maximum de 2 mètres d'empiètement.

3261, rue Picard  
Lot 1 891 330

Dans le but d'autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée pour l'aménagement d'un logement uniplex :

- Une superficie de plancher de 41% pour le logement uniplex au lieu d'un maximum de 35%;
- une deuxième entrée charretière pour un terrain ayant une largeur de 24,38 mètres au lieu d'un minimum de 30 mètres.

882, rue de la Portneuf  
Lot 2 917 235

L'ajout d'un logement de type uniplex à même une habitation de classe A isolée du groupe Habitation (H) sur un terrain de 582 mètres carrés au lieu d'un minimum de 600 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Fait à Terrebonne, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---